

N/REF : 19/02/2026 9H55 C:025858 I:34009
V/REF : 46500
V/Email reçu le Jeudi 19/02/2026 a 9H55

SDC 'Les Hauts Bourg'
C/O AGIL IMMOBILIER
16 RUE LESDIGUIERES
38100 GRENOBLE

V/REF.IMM. 009255
IMMEUBLE : LES HAUT BOURG
6/8/10 AVENUE DE PROVENCE
38130 ECHIROLLES

St Martin-H, le 26 Février 2026

Référence Marché: NOTRE TARIF EN VIGUEUR

LOCALISATION : ALLEE 8 PROVENCE ECHIROLLES LE HAUT BOURG
MM EL YAMANI 06 49 72 78 89
RDC

MOTIF : INTERVENIR POUR DEBOUCHAGE COLONNE SDB ET WC

Donneur d'ordre : Mme E. SENNAC

=====

\$NATURE DE L'INTERVENTION :

Débouchage hydraulique avec véhicule équipé d'une
pompe haute pression.

LE 20/02/2026 A 09H15
INTERVENTION DEPUIS LE LOGEMENT
CONTROLE ET TESTS D'ÉCOULEMENT DES TOILETTES ET LA SALLE DE BAIN
S'ÉCOULE
PRÉVOIR LE CURAGE DE L'HORIZONTAL PRINCIPAL DANS LES CAVES QUI EST
ENCRASSÉ
PRÉVOIR DEUX TECHNICIENS ET POIDS LOURDS

LE 24/02/2026 A 09H30
DÉBOUCHAGE ET CURAGE HYDRAULIQUE DE LA COLONNE HORIZONTALE A PARTIR DES
CAVES SUR 20 M
EXTRACTION DE GRAISSE
CONTRÔLE BON ÉCOULEMENT A PARTIR DU LOGEMENT DU LOCATAIRE
NETTOYAGE ET REPLI DE CHANTIER
REMARQUE : UNE PARTIE DE COLONNE ET HORS SERVICE

OBSERVATIONS : FF LCOMPTER Email envoyé le 25/02/26 a 08H05 Mme E. SENNAC

ATTENTION: L'INTERVENTION DE DEBOUCHAGE EST SANS GARANTIE DE RESULTAT DEFINITIF

Le débouchage est une opération de première urgence qui permet uniquement d'assurer le rétablissement d'un écoulement.
Lors de nos travaux de débouchage, nous essayons si possible de déterminer l'origine de l'obstruction, mais ce n'est parfois qu'après plusieurs interventions que nous arrivons à déterminer la cause du refoulement et à y remédier de façon définitive avec d'éventuels travaux complémentaires.

=====					
Quantité	Heures - Suppléments - Descriptif	N°BT	P.U. HT		
1,00	Ff Débouchage/Pomp.1h+Dépl. 20/02	2	188,56		188,56
2,25	Ff Débouchage/Pomp.1h+Dépl. 24/02	4	188,56		424,26
	TOTAL H.T.				612,82
	T.V.A. a 10,00%				61,28
	TOTAL T.T.C.En EURO				674,10

L'immeuble est achevé depuis plus de deux ans.

Valeur en votre règlement au 31 Mars 2026

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal
(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.

Merci d'adresser votre règlement à la Société au :

101 Avenue Paul Marcellin

69120 VAULX-EN-VELIN